

**EPAGE du bassin
versant de la Grosne**

5 place du Marché
71250 CLUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

Délibération n° 08-2021

Nombre de membres

- En exercice : 15

- Présents : 13

- Absents : 2

**Nombre de suffrages
exprimés**

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date convocation :
15/07/2021

Date d'affichage :

Le vingt-deux juillet deux mil vingt et un, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 20 h 00 à l'espace des Griottons de CLUNY, sous la présidence de Mr BORDET Jean-François.

Etaient présents : GELIN Daniel, FARENC Jean-François, DELPEUCH Jean-Luc, PONCET Guy, BURTEAU Gilles, DUPARAY Alexandre, PARRET Thierry, BORDET Jean-François, PROTET Christian, DURIAUX Philippe, MARTINOT Rémy, THEVENON René.

Procurator (s) : LABULLE Marc à FARENC Jean-François

Etaient absents : GUENARD Pascal, MORIN Jean-Marc

A été nommé **Secrétaire de séance** : DUPARAY Alexandre

OBJET : PARTICIPATION DES DEUX COMMUNAUTES DE COMMUNES (CC Saône-Beaujolais et CC St Cyr-Mère Boitier)

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que les quatre Communautés de Communes adhérentes au SMAG avait versé leur participation GEMAPI pour l'année 2021, cette participation revenant à l'Epage du bassin versant de la Grosne à compter du 1^{er} juillet 2021.

Il convient de demander la participation des deux Communautés de Communes "Saône Beaujolais" et "St Cyr Mère Boitier" à compter du 1^{er} juillet 2021 pour les 6 mois restants, comme suit :

- Communauté de Communes Saône Beaujolais : 1 500.00 €
- Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier : 4 300.00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la participation aux deux Communautés de Communes.
- **DECIDENT** d'inscrire les recettes correspondantes au Budget Primitif 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le : **11 AOUT 2021**

et publication du : **19 AOUT 2021**

Le Président,


EPAGE DU BASSIN
CLUNY
71250
VERSANT DE LA GROSNE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,


Jean-François BORDET

EPAGE DU BASSIN
CLUNY
71250
VERSANT DE LA GROSNE